

MARCHÉ DES CRÉATRICES

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION



1 - CONDITION D'ACCUEIL

Des tables et chaises seront éventuellement fournies par la MJC, sous réserve d'un prêt par la Mairie. Ce matériel mis à disposition doit être utilisé conformément à sa fonction.

Tout dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à l'intervenant.

L'exposante doit s'assurer d'une présence sur son stand en continu pour toute la durée du marché des créatrices.

La MJC ne prend pas de dépôt.

La MJC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

2. INSTALLATION

Installation des exposants à 13h soit 2h avant l'ouverture au public, désinstallation des stands à 20h00.

Merci de vous munir de nappes et de quoi embellir votre stand. En tenant compte des différentes contraintes, la MJC reste seule décisionnaire de l'affectation des espaces : intérieur, extérieur. Un plan vous sera fourni.

3. PARTICIPATION DES EXPOSANTS

Une participation de 6 euros est demandée à tous les candidats.

Il est à noter qu'en cas d'annulation de dernière minute de votre part, le règlement sera conservé.

L'exposant s'engage dans la mesure du possible à apporter son concours à la réalisation de l'évènement.

4 - ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché des créatrices ou de faire des modifications organisationnelles en fonction de la météo.

5. CRÉATION

Les créations doivent être fabriquées par vous et en France.

6. COMMUNICATION

La MJC s'engage à mettre tous ses moyens de communication à disposition du marché des créatrices.

Ce marché est surtout le vôtre. Pour cela nous vous invitons à partager l'évènement sur votre site, blog, page Facebook, Instagram et à vous rapprocher de la MJC pour la distribution de flyers.